EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 26 mars 2007



: M. REBSAMEN Président : M. PERRON Secrétaire

: M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN -M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - MIle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT -Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE -

Mme CHOUX - M. HELIE

: M. ALLAERT - Mme ROY - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) Membres excusés

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Matériel de nettoiement de chaussées - Marché passé entre la Ville et la société Eurovoirie - Résiliation

Monsieur Pinon, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite à un appel d'offres infructueux, vous m'avez autorisé, par délibération du 26 juin 2006, à signer le marché négocié d'acquisition de matériel de nettoiement de chaussées, à passer entre la Ville et la société Eurovoirie, pour un montant de 97 713,20 € TTC.

Un vice de forme ayant été constaté, (date limite de réception des candidatures), ce marché s'avère entaché d'illégalité.

Dans ces conditions, si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à résilier le marché conclu entre la Ville et la société Eurovoirie pour l'acquisition de matériel de nettoiement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT